

ECO 53 2016.RRGR.281

Proposition d'amendement d'un acte législatif

Version 3

Le 27.03.2017 / LJA

Loi sur le développement du tourisme (LDT) (Modification)



Auteur-e-s	Art.	Al.	Lit.	Proposition	+	-
					++	--
Giauque (PLR)				Le texte sera soumis à une seconde lecture. La commission étudiera s'il faut concevoir des exonérations supplémentaires de taxe d'hébergement pour les petites structures (p.ex. petits centres scouts) et créer des possibilités de règlement forfaitaire pour la perception de taxes notamment des organismes responsables des centres scouts (versements globaux).	+	
Imboden (Les Verts)	9	2a (nouveau)		Les manifestations <u>internationales</u> importantes <u>qui ont des effets publicitaires notables</u> peuvent bénéficier d'un soutien régulier <u>lorsque des mesures visant à réduire la charge environnementale ont été convenues avec l'organisateur</u> .		-
Brönnimann (pvl)	21	1	a	des enfants et des adolescents de moins de 16 ans <u>et de leurs responsables de groupe</u>		--
Brönnimann (pvl)	21	1	c	des militaires, des membres de la protection civile et des <u>organisations de scouts</u> cantonnés dans la localité		--